

Le port de Cherbourg en quête d'un concessionnaire

Un appel à candidatures est lancé pour renouveler la concession du port de commerce et transmanche.

Une aubaine, dans un contexte dopé par le trafic irlandais post-Brexit et les chantiers éoliens en mer.

Pourquoi ? Comment ?

Le port de Cherbourg cherche un nouveau concessionnaire pour sa partie commerciale, à partir de janvier 2022. Sur quels critères seront évalués les candidats ?

« L'enjeu pour nous, est d'avoir un port qui se développe et donne satisfaction à ses clients (compagnies de ferries, énergéticiens mais aussi passagers, transporteurs...), développe à grands traits Philippe Deiss, directeur général depuis 2014, de Ports de Normandie, l'entité propriétaire des ports de Cherbourg, Caen-Ouistreham et Dieppe. Les candidats devront proposer une exploitation efficace de la partie Énergies marines renouvelables (EMR) et transmanche. Tout en intégrant le nouveau service de ferroutage entre Bayonne et Cherbourg, prévu pour démarrer fin 2022. Nous serons vigilants au modèle économique, pour que la richesse générée par l'activité revienne au port et au territoire, notamment sous forme d'emplois et d'attractivité. »

Pourquoi avoir réuni deux anciennes concessions en une seule ?

Pendant dix ans, la partie transmanche et la partie commerce traditionnel étaient exploitées de façon distincte, respectivement par la SAS Port de Cherbourg et la Spec (Société

portuaire d'exploitation du port de Cherbourg). Les deux contrats arrivaient à échéance en décembre 2020.

« Fin 2019, nous avons décidé de les réunir pour deux raisons : elles faisaient toutes deux appel aux mêmes dockers et leurs activités s'équilibraient financièrement », explique le directeur de Ports de Normandie. La partie commerce (qui comprend la zone dédiée aux EMR) a, en effet, longtemps perdu de l'argent, du fait du retard au démarrage des chantiers de parcs éoliens maritimes. Tandis que l'activité transmanche générerait, en moyenne, 600 000 à 700 000 €.

L'arrivée du coronavirus a tout perturbé. Quels sont les effets ?

« La nouvelle concession devait démarrer au 1^{er} janvier, rappelle Philippe Deiss. Mais, entre le Brexit et le Covid, il était impossible de présenter un budget prévisionnel aux candidats. On a donc décidé de confier, pendant un an, l'exploitation des deux concessions à la Spec, dirigée par Yannick Millet. »

Une année pendant laquelle le paysage a radicalement changé, avec l'explosion du fret irlandais post-Brexit et l'avancée concrète des chantiers éoliens, en ce début d'année 2021.

Quel est le calendrier envisagé ?

Jusqu'à ce jeudi 28 janvier, les candidats à l'exploitation de cette conces-



Philippe Deiss, directeur général de Ports de Normandie, entité propriétaire des ports de Cherbourg, Caen-Ouistreham et Dieppe.

| PHOTO : QUEST-FRANCE

sion sont invités à se manifester. « Nous allons sélectionner ceux qui peuvent nous présenter une offre d'ici deux mois, souligne Philippe Deiss. Fin mars, on reçoit les offres. Débutera alors une phase de négociations avec les candidatures qui retiennent notre attention. L'objec-

tif, c'est une attribution avant l'été, pour pouvoir bénéficier d'une phase de transition, d'environ six mois, afin d'effectuer les transferts de contrats et de personnels à la nouvelle société. »

Liza MARIE-MAGDELEINE.